



HAL
open science

La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité

Philippe Warin, Catherine Chauveaud

► **To cite this version:**

Philippe Warin, Catherine Chauveaud. La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité. 2009. halshs-00418869

HAL Id: halshs-00418869

<https://shs.hal.science/halshs-00418869>

Preprint submitted on 22 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



P a c t e

Politique – Organisations

Consultation de recherche du PUCA

**« La citoyenneté urbaine :
formes d'engagement et enjeux de solidarité »**

Projet :

« Intermédiation sociale et fabrication de citoyennetés sociale et politique.
Etude comparée de six structures associatives »

Convention d'étude n° : MAPA D07.23 (0700916)

Equipe PACTE/Odenore :

Catherine Chauveaud, chargée d'études, Philippe Warin, directeur de recherche.

Rapport intermédiaire n°2

Mai 2009

Avant-propos

Ce rapport intermédiaire fait suite à celui d'octobre 2008 qui a présenté les pratiques de (re)mise en capacité développées au sein des structures étudiées.

A noter que les difficultés signalées pour enquêter auprès de 2 associations, nous a conduit à trouver des structures comparables dans d'autres quartiers d'habitat social de Grenoble. De nouvelles enquêtes sont donc en cours auprès de l'Association locale des femmes algériennes – ALFA (quartier Mistral – ZUS) et du collectif « Stop Misère ! » (quartier Teisseire, haut lieu historique de la participation des habitants). Nous n'intégrons pas ici les premiers résultats obtenus sur ces deux terrains, mais attendons d'avoir achevé les dernières enquêtes. Ceci dit, ALFA est très proche dans son origine et son fonctionnement d'Arc en ciel, alors que « Stop Misère ! » se distingue de toutes les autres par son objectif explicite d'accès aux droits sociaux, qui conduit cette structure à développer une action collective en direction des pouvoirs publics.

Les enquêtes en cours dans ces deux structures procèdent également par observation participante et entretiens. Notre équipe est fortement sollicitée par « Stop Misère ! » et le réseau régional auquel participe ce collectif dans la mesure. Le thème de recherche de notre équipe (le non-recours aux droits économiques et sociaux) rejoint précisément leur objet d'action. Nous sommes ainsi impliqués, en tant qu'universitaires, dans des manifestations publiques organisées par ce collectif. Signalons, qu'il en va de même à Arc en ciel, avec une participation à ses instances comme personnes « es qualités ».

L'objectif de ce second rapport intermédiaire est de relier nos observations sur les pratiques de (re)mise en capacité avec la question de la citoyenneté. Comme pour le rapport intermédiaire, nous livrons ici nos principaux éléments d'analyse. Le rapport final intégrera davantage d'éléments factuels.

INTRODUCTION.

Partant de la présentation des pratiques de (re)mise en capacité développées dans les quatre structures étudiées¹, comment rejoindre la question de la production de citoyenneté ?

La formulation du lien entre notre objet d'étude et la question de la citoyenneté n'est pas directe et ne se situe pas d'emblée à un seul niveau. C'est ce qui fait toute la difficulté de l'approche de la notion de *citoyenneté urbaine*, qui est – comme pour les autres recherches de ce programme – la « variable à expliquer ». D'une part, les structures ne perçoivent pas forcément leur action comme processus de production de citoyenneté sociale ou politique. Elles ont rarement pour but explicite d'amener les publics vers des droits sociaux et civiques. D'autre part, le lien entre le travail de (re)mise en capacité et la citoyenneté doit être pensé à deux niveaux : la relation entre la (re)mise en capacité et citoyenneté, et la reconnaissance institutionnelle de ces structures comme collectifs porteurs de citoyenneté. Que pouvons-nous dire sur ces deux plans, dès lors que les structures étudiées n'agissent pas explicitement – sauf « Stop Misère ! » – dans le sens de la réalisation d'une citoyenneté sociale ou politique ?

1. PROCESSUS DE RECONNAISSANCE ET DE REDUCTION DES PREJUGES, ET CITOYENNETE.

Si l'on cherche à savoir si ces structures fonctionnent comme des « fabriques de citoyenneté », il est utile de tenir compte de la citoyenneté comme processus historique et d'indiquer à quel moment d'un processus qui les précède et les dépasse infiniment ces structures interviennent, à l'échelle de leur champ d'action. Suivant la typologie développée par Thomas Humphrey Marshall, la citoyenneté fut au départ définie par son aspect légaliste (XVII^e et XVIII^e siècles), puis politique avec le suffrage universel (XVIII^e et XIX^e siècles), et social avec l'Etat providence (XX^e siècle). Or aujourd'hui, les sociétés, aussi bien nationales que locales, étant soumises à une différenciation sociale exacerbée notamment sous les effets conjugués des inégalités et du multiculturalisme – dont le phénomène d'isolement et de ségrégation pointé par les structures est un des reflets –, beaucoup constatent que la réflexion et la pratique de la citoyenneté sont dirigées vers la question de l'identitaire (Thériault, 1999), ou plus précisément vers celle de la capacité « d'être un individu » (Dubet, 2005). Dans cette

¹ Se reporter au Rapport intermédiaire n°1.

acception, l'expression d'une citoyenneté sociale ou politique active (au sens où les individus se saisissent des droits institués) repose sur la capacité des individus *à être*, à la fois, *des individus sociaux* incorporant des normes sociales, *des individus rationnels* utilisant des ressources sociales ou politiques issues de droits sociaux ou civiques, et *des individus moraux* agissant selon des convictions situées au-delà des traditions et des moyens produits par la société. C'est donc à la possibilité d'auto-constitution des individus dans l'articulation toujours singulière de ces trois dimensions que renverrait la question contemporaine de la citoyenneté. Dit autrement, c'est par rapport à ce que certains considèrent être un nouvel étage à l'histoire de la citoyenneté (Turner, 1997), où la dimension identitaire occupe une place centrale, que l'on pourrait rechercher le rôle de fabrique de citoyenneté joué par ces structures. Dans ce cas, la question serait de savoir la place qu'elles occupent, à travers leurs pratiques, dans ce processus articulatoire, ou « *dialogique* » pour reprendre le terme employé par François Dubet.

Les structures en question n'ont aucune prise sur la citoyenneté en tant que cadre normatif (légaliste, politique et social). Par rapport à la citoyenneté vue comme *normativité*, elles sont hors jeu. En revanche, elles ne le sont pas dès lors que la citoyenneté est perçue comme *factuelité*, c'est-à-dire comme une modalité particulière d'un être-ensemble (Thériault, 1999 ; Lamoureux, 2001). Par leurs actions, elles produisent une forme de sociabilité qui est nécessaire pour supporter et dépasser les replis individuels qui menacent le vivre ensemble. Ces structures contribuent probablement à répondre à l'interrogation ouverte par la sociologie de la citoyenneté, qui a souligné que la tension inhérente à la démocratie entre son pôle collectif et son pôle individuel s'était largement rompu par la poussée de l'individualisme contemporain (Gauchet, 1998). En particulier, la relation qu'elles (re)constituent entre processus de *reconnaissance* et citoyenneté vise explicitement à endiguer ou à réduire l'individualisme qui conduit à l'évitement, à la défiance sinon au mépris et à la solitude, et qui pousse davantage à la peur et parfois à l'affrontement plutôt qu'à la reconnaissance de l'autre (Honneth, 2000, 2006 ; Algan, Cahuc, 2007). C'est cette relation entre reconnaissance et citoyenneté, par l'intermédiaire des pratiques de (re)mise en capacité, qu'il nous faut expliquer.

Nous avons montré que les pratiques de (re)mise en capacité aident les personnes à transformer leurs vécus en expériences pour trouver les ressources nécessaires à une plus

grande réactivité². En leur permettant de s'impliquer dans des espaces de relations, ces structures contribuent à vaincre (au moins en partie) le sentiment et le fait tenace de la relégation et de la marginalisation. Ce constat est largement partagé dans d'autres travaux portant sur la précarité, qui montrent toute l'importance des échanges interpersonnels organisés pour briser l'isolement, ramener la confiance, rendre une dignité et faire prendre conscience des droits³.

Dans les structures étudiées, l'oralité occupe une place centrale. Elle donne à chacun la possibilité de parler de lui. Les échanges d'opinions et de croyances, d'expériences et de savoirs, facilitent l'expression des individualités, c'est-à-dire ce qui distingue chaque personne. Etre écouté conduit à écouter. Etre reconnu comme personne conduit à reconnaître l'autre dans ce qui le distingue et le rapproche de soi-même. Tous les entretiens convergent vers ce constat. Ils montrent que l'intérêt de participer à ces structures réside dans la possibilité qu'elles offrent de dire ce que l'on est, pense et vit, et ainsi d'évoluer dans les représentations de soi tout en apprenant des autres. Ces structures permettent à la fois un processus de reconnaissance et un processus de réduction des préjugés, qui sont directement reliés à la fabrique de citoyenneté.

1.1 - Processus de reconnaissance.

Les pratiques de (re)mise en capacité donnent la possibilité aux personnes et aux groupes de se situer dans des espaces de relations où il y a de la place pour chacun. Elles répondent ainsi à un besoin – que l'on peut qualifier d'ontologique – qui est celui de la reconnaissance. Ces pratiques contribuent en effet à ce que les personnes acquièrent ou reconquièrent à la fois une *confiance en soi*, un *respect de soi* et une *estime de soi*, selon la typologie dressée par Axel Honneth (2006). Cette typologie s'appuie sur la psychologie sociale de George Herbert Mead et la psychanalyse de Donald Winnicott. Elle distingue trois sphères de reconnaissance nécessaires pour la réalisation de soi :

- La première est la sphère de l'amour qui se rapporte aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint. S'appuyant sur les travaux de Winnicott, Honneth

² Cf. Rapport intermédiaire n°1

³ Par exemple, ce constat ressort avec force de travaux portant sur la précarité dans le monde rural, qu'il s'agisse de populations d'agriculteurs ou de « néo-ruraux ». Cf. *Rhizome* - Bulletin national de santé mentale et précarité, n° 28, 2007. www.orspere.fr

insiste sur l'importance de ces liens affectifs dans l'acquisition de la confiance en soi, indispensable à la participation à la vie sociale.

- La deuxième sphère est juridico-politique : parce qu'un individu est reconnu comme sujet de droits et de devoirs, il peut comprendre ses actes comme une manifestation, respectée par tous, de sa propre autonomie. En cela, la reconnaissance juridique est indispensable à l'acquisition du respect de soi.
- Enfin, la troisième sphère est celle de la reconnaissance sociale, qui permet aux individus de se rapporter positivement à leurs qualités particulières, à leurs capacités concrètes. L'estime sociale, propre à cette sphère, est indispensable à l'acquisition de l'estime de soi.

Du fait des spécificités de chacune des structures, les pratiques de (re)mise en capacité n'atteignent pas ces trois sphères de la reconnaissance de la même façon. Pour autant, c'est bien ce qu'elles permettent d'activer, comme nous cherchons à le synthétiser dans le tableau d'observations suivant.

Tableau 1 : Des pratiques de production de reconnaissance.

	Confiance en soi Etablir des liens affectifs	Respect de soi Situer l'individu comme porteurs de droits	Estime de soi Valoriser les qualités particulières de l'individu
Relais de Voisinage	Compréhension, sollicitude. De la part de la responsable (professionnelle).	Ecoute des difficultés d'accès aux droits et services, conseil et médiation vers d'autres professionnels.	Valorisation des expériences et des savoirs, des rôles de parent ou d'habitant, du statut d'ayant droit légitime.
Kiap	Empathie. De la part du responsable (professionnel).	Mise en situation pour aider les jeunes à découvrir l'avantage des règles sociales, leurs droits et devoirs comme tout un chacun. Incitation pour se servir des droits civiques : (participation à des actions collectives à caractère politique, inscription sur les listes électorales, prise de responsabilités collectives, notamment associatives).	Valorisation des expériences, des savoirs, du statut (de jeune, de femme, de sportif), de la capacité à comprendre les situations pour agir de façon raisonnée et raisonnable.
Arc en ciel	Sollicitude, empathie, sympathie. De la part des responsables et participants les plus actifs de l'association (des personnes disposant de ressources personnelles – capital social et habitus culturel – supérieures aux autres).	Incitation à prendre des initiatives et des responsabilités au sein de l'association, à participer à ses instances : à être un membre actif.	Valorisation des expériences, des histoires personnelles et des savoirs, de la capacité à être utile aux autres.
PIMMS	Compréhension. De la part des agents d'accueil.	Prise en compte des personnes comme demandeurs légitimes d'information, de médiation, de services. Aide à accéder aux droits.	Valorisation du statut d'utilisateur ou d'ayant droit légitime.

ALFA	(en attente)	(en attente)	(en attente)
« Stop Misère ! »	(en attente)	(en attente)	(en attente)
<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitude : attention soutenue, affectueuse et prévenante. - Empathie : compréhension (sans idée de partage) des sentiments, des émotions, des opinions et des croyances. - Sympathie : partage des sentiments, des émotions, des opinions et des croyances d'autrui, Tendance à aimer spécialement une personne, un commencement d'amitié ou d'amour. - Compassion : perception de la souffrance d'autrui et effort pour y remédier. - Compréhension : compréhension (sans empathie) de la situation d'autrui et possibilité de la saisir avec lui. 			

Production d'une confiance en soi :

Dans l'étude des relations interindividuelles, on distingue l'empathie de la sympathie, de la compassion ou de la contagion émotionnelle (forme non observée dans les structures étudiées). Les enquêtes conduisent à ajouter la sollicitude, qui peut se rapprocher de la sympathie dans la mesure où une dimension affective entre en ligne de compte, et la compréhension, qui ne déborde pas sur les sentiments, les émotions, les opinions et les croyances.

On s'aperçoit que ces registres sont utilisés différemment dans les quatre structures présentées ici. Les raisons tiennent aux acteurs de ces pratiques (professionnels ou bénévoles, uniques ou collectifs), aux objectifs ou missions des structures, à la nature des activités partagées avec les personnes. Arc en ciel produit le plus de relations affectives, alors que le PIMMS se limite à des rapports compréhensifs qui ne débordent pas sur l'affectif. Kiap se tient résolument à distance de rapports de type sympathique, puisque toute la pratique de (re)mise en capacité repose sur un travail de conscientisation qui nécessite, par définition, de ne pas se mettre à la place de l'autre.

Production d'un respect de soi :

Les pratiques de (re)mise en capacité rappellent aux personnes qu'elles sont des sujets de droits. Cela peut être de façon indirecte dès lors que les animateurs de ces structures (mais aussi d'autres participants, sauf au PIMMS où l'on se trouve dans un registre de relation de service) incitent les personnes à se tourner vers des droits institués (sociaux et politiques) qu'ils n'utilisent pas, ou directe lorsque les participants sont sollicités pour prendre des

responsabilités au sein des structures. Dans ce cas, il s'agit d'un décalque assez édulcoré du droit à la participation, défendu bien souvent par les acteurs associatifs. Pour autant, cela donne la possibilité d'exercer une responsabilité collective, dont beaucoup n'ont jamais eu l'expérience.

Production d'une estime de soi :

Les pratiques contribuent également à rappeler aux personnes leur « status », c'est-à-dire les jeux de rôles qu'elles remplissent, mais aussi (comme au PIMMS ou au Relais de voisinage) leur « statut »⁴. Les relations interpersonnelles qui sous-tendent ces pratiques permettent de s'adresser à chacun en tenant compte des positions qu'il occupe dans différents espaces de sa vie quotidienne : dans la famille en tant qu'ancien ou jeune, père ou mère, frère ou sœur, dans le voisinage comme habitant, locataire, usager ou consommateur, dans l'environnement professionnel en évoquant son métier, ses responsabilités, ses savoir-faire. L'évocation de ces différents rôles, et d'autres encore, cherche à être congruente avec les échanges qui impliquent les personnes dans les structures. Elle vise toujours à valoriser aux yeux des autres les attributs (de responsabilité, d'autorité, d'expérience, de savoir, etc.) liés à ces rôles et également de fixer par rapport à ces attributs des attentes de rôles dans les structures. Ce travail de valorisation prend fortement appui sur un travail d' « *empowerment collectif* »⁵, que ce soit au Relais de voisinage, à Kiap ou à Arc en ciel.

1.2 - Processus de réduction des préjugés.

Les relations au sein des structures lèvent en même temps des préjugés qui empêchent ou affaiblissent le sentiment et le désir du vivre ensemble. Cela peut être pensé comme l'une des fonctions de ces structures (c'est vrai au Relais de voisinage, et plus encore à Kiap et à Arc en ciel), ou bien, à l'inverse, être fortuit comme au PIMMS. Le travail sur les préjugés porte sur la façon de juger à la fois soi même et les autres. Il vise à corriger les représentations qui empêchent de se percevoir comme membre d'une société multiculturelle et multi classes, dont le quartier est le laboratoire immédiat.

La réduction des préjugés est une fonction recherchée à Arc en ciel. Elle est au cœur de son activité principale qui est d'organiser des repas/débats, pour réunir le plus grand nombre

⁴ On appelle « status » ce jeu de rôles, différent du « statut » qui évoque la position juridique d'un individu (Mendras, 1984 : 87).

⁵ Cf. Rapport intermédiaire n° 1.

autour de sujets de discussion (par exemple au cours de la dernière année : « Fièvre d'être femme dans mon quartier », « Mon identité aux multiples racines », « Une femme qui a compté pour moi »). Il s'agit à chaque fois de donner son avis en parlant de sa propre histoire, pour montrer la diversité des vies, des cultures, des sentiments. Ces moments toujours très conviviaux sont voulus pour permettre de découvrir l'autre dans ce qu'il paraît avoir de particulier ou de différent. La prise de parole se fait sans difficulté, pourtant elle est intense tant les personnes parviennent à se livrer devant les autres (et parfois à se délivrer). Elle contribue au processus de reconnaissance dans la mesure où les échanges créent des liens affectifs entre les personnes et permet à chacun de percevoir l'estime des autres. Il n'est alors pas anodin de noter que des femmes, en particulier, disent qu'Arc en ciel est leur famille, ou qu'elles y trouvent plus que chez elles. Mais ces moments permettent aussi de découvrir et de mieux comprendre les valeurs, les croyances et les cultures de chacun. C'est le but poursuivi, dans l'esprit même de l'association, appelée autrefois France/Maghreb, qui s'efforce de rassembler des personnes de nationalités et d'appartenances religieuses différentes. Au cours des entretiens, certains participants aux activités d'Arc en ciel ont admis « *être devenus moins racistes* », « *oser parler aux jeunes du quartier* », « *avoir engagé des relations avec des voisins qu'ils avaient en grippe sans savoir vraiment pourquoi, mais parce qu'ils sont différents* », etc.

A Kiap, le sport sert de vecteur pour réduire les préjugés. Confrontés à un problème de recrutement à l'identique, c'est-à-dire auprès de jeunes d'origine étrangère, magrébine principalement, l'animateur de l'association s'efforce de créer des rencontres sportives avec des jeunes des quartiers voisins avec lesquels des conflits entre bandes existent, mais aussi avec ceux d'une autre commune, parmi les plus riches de l'agglomération. Outre la nécessité d'organiser des compétitions nécessaires pour la vie du club de Taekwondo, l'objectif explicite est de permettre des rencontres avec d'autres jeunes, semblables ou pas, pour lisser des conflits et pour lever des représentations hostiles. Il s'agit de contrer des comportements grégaires qui poussent au repli et au clanisme. Il s'agit aussi de casser l'idée de territoires interdits, aux autres comme à soi.

En même temps, ces deux structures empêchent de donner libre cours à l'expression de particularismes. Elles ne laissent aucune place à des revendications qui pourraient constituer des obstacles au vivre ensemble dans le quartier et au-delà. Leur action cherche à éviter la constitution d'entre soi qui pourrait aggraver la ségrégation sociale et la territorialisation du

quartier. Sur ce plan, leur fonctionnement est explicitement pensé comme une réponse à un risque possible de communautarisme. Malgré la discrétion sur le sujet, l'insistance sur le besoin d'aseptiser les relations de toute référence à la religion indique un souci devant les modes supposés de recrutement et de fonctionnement d'autres associations. Sans qu'il nous ait été possible de vérifier le bien fondé de cette crainte – malgré nos demandes pour rencontrer certaines de ces structures –, il est important d'en rendre compte dans la mesure où elle permet de comprendre que ces structures se projettent dans une conception de la laïcité qu'elles voudraient voir garantie à l'échelle du quartier. En mettant l'accent sur une division intangible entre les appartenances religieuses et l'espace public (rues, lieux où les habitants circulent et échangent), ces structures s'opposent à une « laïcité de reconnaissance » qui chercherait des accommodements raisonnables avec les expressions religieuses dès lors qu'elles ne briment pas les droits d'autrui. Sur ce plan, il est probable que ces structures portent une vision du multiculturalisme bien différente de celle qui peut influencer les acteurs de l'intervention sociale au Québec, qu'étudie l'équipe d'Evelyne Baillergeau. Arc en ciel ou Kiap interdisent, certes toute manifestation d'intolérance, mais aussi tout signe religieux ostentatoire. Cela les conduit à se percevoir comme des vigies de l'intégration républicaine dans l'espace du quartier. Cette exigence politique conduit nécessairement ces deux structures à penser la diversification de leurs publics pour éviter que des groupes particuliers occupent le centre (espace et temps). La diversité des activités pour accueillir d'autres membres constitue la principale réponse pour que des jeunes filles ou des femmes viennent à Kiap, ou pour que professionnels du quartier ou habitants salariés se mélangent aux hommes et femmes souvent retraités ou « oisifs » qui participent régulièrement aux activités d'Arc en ciel.

Le Relais de voisinage présente un autre cas de figure. La réduction des préjugés est moins une fonction principale que dans les deux structures précédentes. Rien n'est organisé directement dans ce sens. Cependant, le travail de production de l'estime de soi conduit également à lever des préjugés. En valorisant notamment les positions des personnes (le plus souvent des mères) au sein de la famille, l'animatrice s'efforce de les défaire d'idées préconçues qui les mettent à distance d'autres habitants et de professionnels du quartier. Elle cherche, par exemple, à les convaincre de leur capacité et de leur intérêt à s'activer avec d'autres pour que le bailleur remplisse correctement ses obligations, au lieu de renvoyer simplement la responsabilité de la saleté dans les montées à des voisins qu'elles ne savent pas aborder. De même avec l'école, lorsque de nombreux préjugés font que certains se tiennent à distance. Il s'agit alors de sortir des mères ou des pères, souvent d'origine étrangère, de l'idée

qu'ils n'ont rien à dire, ni à demander aux enseignants, du fait qu'ils n'ont pas ou peu eu de scolarité eux-mêmes, qu'ils maîtrisent plus ou moins le français et surtout les codes de l'école, ou que leur enfant est jugé « mauvais élève », « turbulent » ou « à problème ». Là encore, le but est d'éviter les retranchements qui éloignent des autres ou des institutions, et qui empêchent de comprendre et d'agir sur sa propre situation.

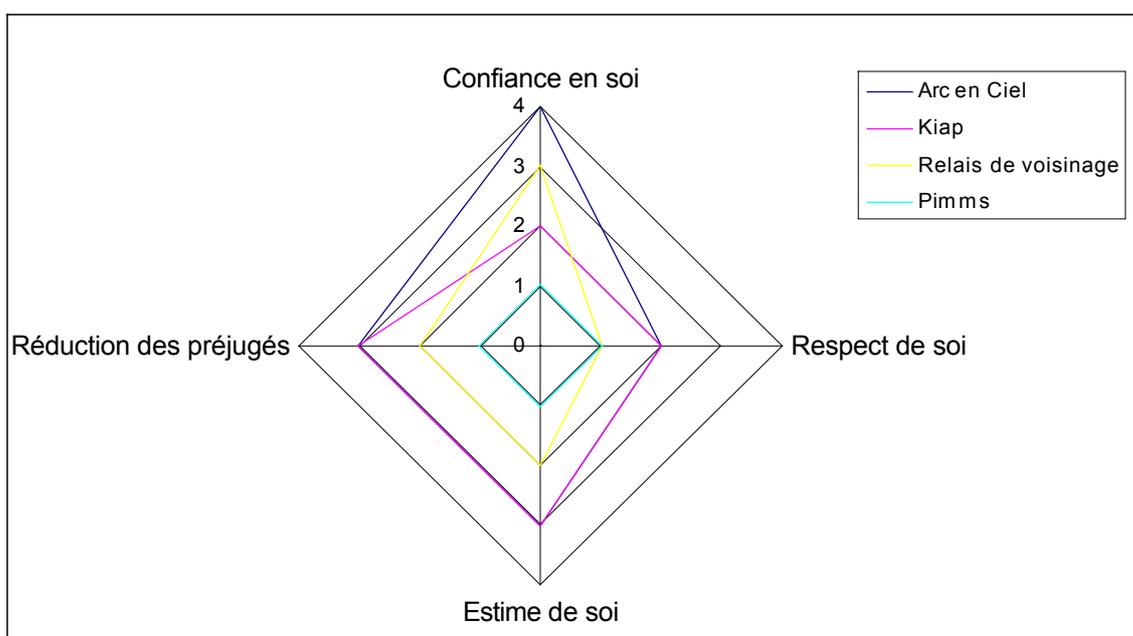
A la différence de ces associations, le PIMMS, qui est une structure de services de proximité, n'a pas de démarche construite de réduction des préjugés. Pour autant, son action se situe d'une certaine façon sur ce registre également, puisque sa localisation au cœur du quartier répond à un objectif de rapprochement. L'enquête que nous avons menée en 2006 avait souligné comment par sa localisation et son offre, le PIMMS réduit en partie des préjugés sur les services publics. Beaucoup d'utilisateurs expliquaient leur intérêt pour le PIMMS du fait de son caractère non administratif, ainsi que son utilité pour revenir dans des démarches administratives. Nous observons aujourd'hui que par son offre variée⁶ cette structure aide les utilisateurs les plus réguliers à se percevoir comme des demandeurs légitimes de droits et de services et contribue, sans le chercher, à réévaluer l'image de soi dans la mesure où l'élocution ou la façon de se vêtir ne sont pas perçues comme des stigmates dans les relations de service.

Au total, il apparaît que les structures participent, chacune à leur manière, à des processus de reconnaissance et de réduction des préjugés. Il n'y a pas de classement hiérarchique à faire entre elles, toutes étant indépendantes les unes des autres, issues de logiques à chaque fois particulières. Il est cependant possible de les comparer, en fonction de leurs pratiques de production de reconnaissance et de réduction des préjugés (*cf.* Tableau 1). Nous avons donc établi quatre échelles numériques cardinales, pour indiquer les contenus de la confiance en soi, du respect de soi, de l'estime de soi et de la réduction des préjugés, produits dans chacune des structures :

⁶ Accès à des abonnements de transport ; demandes de tarifications sociales en matière d'énergie, d'ouverture de droits à une Couverture maladie universelle-Complémentaire ou à une Aide complémentaire santé ; mais aussi demandes d'aide à la rédaction de documents ou de médiation en cas d'impayés ; possibilité d'achats de timbres et réception de colis, d'actualisation de cartes Vitale, etc.

Confiance en soi	Respect de soi	Estime de soi	Réduction des préjugés
1 = compréhension 2 = empathie 3 = compréhension + sollicitude 4 = sollicitude + empathie + sympathie	1 = droits sociaux 2 = droits politiques 3 = droits sociaux et politiques	1 = statut 2 = expériences, savoirs, rôles, statuts 3 = expériences, savoirs, capacité à comprendre ou à être utile aux autres	1 = action fortuite 2 = action secondaire 3 = action principale

La représentation graphique des résultats, sous forme de « radar », montre que les processus de reconnaissance et de réduction des inégalités n'occupent pas les mêmes espaces. Les pratiques qui les sous-tendent sont du même type à Arc en ciel et à Kiap en ce qui concerne la production du respect de soi, de l'estime de soi et la réduction des préjugés (d'où une superposition partielle des couleurs noire et rouge sur le graphique suivant). Elles sont d'une plus grande amplitude ou diversité qu'au Relais de voisinage et surtout qu'au PIMMS. En revanche, la confiance en soi porte sur des registres différents dans chacune des quatre structures. Cela montre la diversité des modes d'échanges interpersonnels liée aux activités particulières de chacune d'entre elles.



Cette représentation graphique est susceptible d'être modifiée en fonction de la poursuite des discussions avec les acteurs des structures, dans le cadre du groupe de restitution mis en place dès le départ de cette recherche, mais aussi en fonction des résultats des enquêtes en cours à ALFA et à « Stop Misère ! ».

1.3 - Relations à la citoyenneté.

Prenant la citoyenneté dans sa relation à la question de l'identitaire, ce double processus de reconnaissance et de réduction des préjugés aide, celles et ceux qui participent à ces structures, à se percevoir comme des individus, à la fois, dignes d'intérêt et reliés aux autres, et pouvant et devant répondre de leur vie et de leur milieu pour agir sur les événements. Sans pouvoir mesurer les effets profonds et durables de ces processus, il est déjà significatif d'observer que les réponses aux questions posées dans les enquêtes sur l'intérêt de participer à ces structures convergent sur un point principal : le fait que les personnes déclarent être considérées dans leur individualité. Sur le fond, les témoignages recueillis indiquent que la fréquentation de ces structures aide les personnes à ne plus se considérer comme « ablatives », c'est-à-dire à se percevoir uniquement par rapport à des manques, des difficultés, des accidents de la vie, mais comme des individus dépendants d'eux-mêmes. Cette reconnaissance de l'individu, qui est minorée ou carrément indécible dans les acceptions holistes de la citoyenneté couverte de droits politiques et sociaux, est au commencement de la citoyenneté dans son acception identitaire contemporaine (en particulier Garrau, Le Goff, 2007). Elle reforme « la capacité d'être un individu » au-delà de la vulnérabilité et de l'invisibilité de la personne.

Pour autant, la citoyenneté (re)construite à partir de pratiques visant à (re)mettre en capacités pour (re)construire les sphères de reconnaissance tout en réduisant parfois les préjugés, ne se situe pas simplement dans l'identité des individus. Elle porte également dans la possibilité d'agir en tant que pair à la vie sociale. Nancy Fraser, dans son débat avec Axel Honneth, insiste fortement sur la reconnaissance comme question de justice sociale en indiquant que le déni de reconnaissance n'est pas simplement une représentation dépréciée ou hostile de l'individu, mais aussi (essentiellement, pour elle) un empêchement de participer à la redistribution de droits sociaux et politiques, conçus comme vecteur de liberté, d'autonomie et d'émancipation (Fraser, Honneth, 2003). Pour Fraser, le concept de reconnaissance définit les conditions d'une société juste ayant pour objectif la reconnaissance de la dignité individuelle de tout un chacun. Aussi, son cadre théorique donne une place centrale au principe de

participation à la redistribution. Traiter la question de la reconnaissance, non pas seulement comme une question d'identité, mais principalement comme une question de justice nous paraît donc avoir l'avantage de relier, aussi sur le plan des droits, la reconnaissance à la citoyenneté. Tout simplement parce qu'en levant l'empêchement de participer à cette redistribution, le processus de reconnaissance mis en œuvre à travers les pratiques de (re)mise en capacité incite ou favorise l'accès des personnes aux dispositifs institués de la citoyenneté sociale et politique.

C'est pourquoi nous avons cherché à relever les effets du processus de reconnaissance sur les comportements des personnes, au-delà de leur participation à ces structures. Le classement de ces effets permet de retrouver des « traces » d'une citoyenneté politique et d'une citoyenneté sociale liées – selon les personnes – à la fréquentation de ces structures. Il indique en quoi les pratiques de (re)mise en capacité que nous avons étudiées contribuent à l'expression d'une citoyenneté sociale ou politique.

Tableau 2 : Les effets de la reconnaissance sur l'accès aux dispositifs de citoyenneté.

	Effets de la reconnaissance produite sur l'accès à des dispositifs de la citoyenneté politique	Effets de la reconnaissance produite sur l'accès à des dispositifs de la citoyenneté sociale
Relais de Voisinage		<ul style="list-style-type: none"> - Contestation de décisions administratives. - Usage des possibilités de médiation pour bénéficier de l'aide sociale, accéder à des services spécialisés. - Engagement de démarches pour un logement, une formation, du travail.
Kiap	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de jeunes sur les listes électorales. - Participation à des manifestations politiques. 	
Arc en ciel	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de responsabilités associatives en dehors d'Arc en ciel, parfois en dehors du quartier. - Implication dans d'autres associations sur le quartier. - Prise de parole (beaucoup plus rare) dans des réunions publiques (type comité de quartier). - Implication (dans des organisations politiques lors des dernières élections municipales ou dans des instances « para municipales » (type Union de quartier). 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention auprès des bailleurs sociaux pour signaler de mauvais fonctionnements ou demander des comptes. - Intervention auprès des professionnels rencontrés à Arc en ciel pour faire état de difficultés dans l'accès à des droits.
PIMMS		<ul style="list-style-type: none"> - Usage des possibilités de médiation pour faire valoir des droits, accéder à l'aide sociale.
ALFA	(en attente)	(en attente)
« Stop Misère ! »	(en attente)	(en attente)

Le moteur de la mobilisation pour faire valoir des droits politiques et sociaux réside dans la confiance, le respect et l'estime retrouvés, dans les encouragements prodigués dans les groupes, mais également dans les informations utiles et l'aide (notamment en terme d'accompagnement) obtenues en leur sein. C'est l'ensemble des relations interpersonnelles produites ou permises au sein des structures, difficilement sécables (en tout cas à partir de nos enquêtes), qui agit sur chacun, comme l'illustre cette parole parmi de nombreuses autres : « *N'être pas seul ça fait réagir. C'est-à-dire que ça permet de comprendre sa situation, de voir qu'elle n'est pas unique et de sortir des préconçus, comme quoi on n'y peut rien, que c'est la fatalité* ». Les structures fonctionnent comme fabriques de citoyenneté parce qu'elles permettent aux personnes de sortir de l'idée que la société où elles vivent, à l'échelle du quartier et au-delà, est réductible au monde des « perdants », des « laissés pour compte », ou des « discriminés » dans lequel elles seraient, opposé à un monde inverse qui les ignorerait ou les mépriserait. S'adressant à des personnes isolées ou à des groupes se percevant comme relégués et discriminés, les structures tendent à les (re)socialiser. Dans son approche de la citoyenneté des personnes les plus désocialisées, Serge Paugam précise que le lien de citoyenneté n'est pas un substitut aux autres liens, mais que la citoyenneté correspond à une forme de transcendance des appartenances familiales, ethniques, sociales et religieuses (Paugam, 2005 : 253). C'est, nous semble-t-il, à cet élargissement des appartenances que ces structures œuvrent plus ou moins explicitement et intensément. D'où l'importance de la question que nous abordons ensuite, de la reconnaissance par les autorités locales du travail accompli par ces structures. Toutefois, ce n'est pas leur seul apport, ni peut-être même le plus important. En effet, ces structures cherchent également à ce que les personnes incorporent une image de la société comme « *zone grise* », qui sépare et relie des mondes sociaux indifférents sinon hostiles entre eux⁷, dans laquelle les inégalités sociales certes divisent, mais dans laquelle en même temps chacun – quel qu'il soit : pauvre ou riche, désocialisé ou socialisé, etc. – est amené en permanence à miser sur sa capacité à être un individu pour agir sur les événements. C'est donc aussi un processus d'inculcation d'une représentation commune de soi et des autres – au-delà de différences qui ne peuvent s'effacer, mais qui ne doivent pas non plus prendre le dessus au risque sinon d'aggraver les replis et de renforcer les frontières – qui

⁷ La référence à la « *zone grise* », terme de Primo Lévi définissant le rapport des individus entre eux au sein des Lagers (Levi, 1986 : 36-38), est évidemment totalement sortie de son contexte ici. Pour autant, l'idée que contient ce terme, selon laquelle la condition humaine réside dans la transgression des appartenances et des places, nous paraît être au cœur même de l'action produite par ces structures, qui vise à réduire les tendances centripètes, individuelles ou collectives, qui font obstacle à l'intégration sociale.

est visé. Ce processus donne des moyens et surtout l'envie de réagir aux injustices. Il amène les personnes à se comporter en individus sociaux, rationnels et moraux, et à aller davantage vers leurs droits sociaux et politiques.

2. LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE CES STRUCTURES COMME « FABRIQUES DE CITOYENNETE ».

Nous indiquons simplement ici les sections qui seront développées dans le rapport final. La rédaction de cette partie attend la fin des enquêtes à ALFA et à « Stop Misère ! » et une discussion collective prévue entre élus locaux et représentants de l'ensemble des structures à partir d'une présentation de cette recherche.

La reconnaissance institutionnelle de ces structures comme fabriques de citoyenneté ne réside pas simplement dans les moyens qui leurs sont apportés par des acteurs publics ou privés, mais principalement dans la compréhension des pratiques mises en œuvre et dans leur éventuelle prise en compte dans les politiques sociales et urbaines développées dans les quartiers. En abordant comme cela la question de la reconnaissance par les pouvoirs locaux (Conseil général, Municipalité, Centre communal d'action sociale, Régie de quartier), mais aussi par des entreprises ou des organismes sociaux (pour ce qui est du PIMMS), qui sont parfois leur donneur d'ordre, force est de constater que ces structures sont essentiellement perçues pour ce qu'elles sont supposées apporter aux quartiers en termes d'animation, de sociabilité, de solidarité, bien plus que pour ce qu'elles apportent réellement aux personnes qui les fréquentent. C'est dire que la perception de ces structures comme fabriques de citoyenneté échappe assez largement aux acteurs institutionnels qui, pourtant, contribuent à les faire fonctionner.

Nous choisissons de parler ici de « myopie institutionnelle ». Il ne s'agit pas de stigmatiser un quelconque manque d'intérêt. Celui-ci est réel, en particulier du fait que les structures agissent contre l'isolement et la ségrégation⁸. En revanche, la formule paraît juste pour signaler que les acteurs institutionnels ne perçoivent pas entièrement le travail accompli par les structures en direction des populations qui les fréquentent, ni, du coup, n'en tirent véritablement profit pour leurs interventions dans les quartiers. C'est ce qui nous fait dire, que ces structures échappent à une reconnaissance institutionnelle en tant que fabriques de citoyenneté.

⁸ Cf. Rapport intermédiaire n°1.

Cette myopie s’explique selon nous par un déni de reconnaissance comparable à celui qui affecte les publics de ces structures, contre lequel celles-ci agissent. La vulnérabilité, l’identité et l’invisibilité, qui sont les catégories centrales sur la base desquelles le paradigme de la reconnaissance a été élaboré (Garrau, Le Goff, 2009), valent aussi pour analyser cette situation. Ces notions permettent en effet d’élaborer une grille d’analyse des raisons qui font qu’en tant que fabriques de citoyenneté ces structures sont largement inconnues des acteurs institutionnels. Trois explications se dégagent – que la fin des nos enquêtes devraient confirmer et affiner – : la vulnérabilité de structures situées aux confins des politiques locales ; la faible identité des structures comme collectifs et l’invisibilité du travail produit.

2.1 – Des structures aux confins des politiques publiques.

L’origine, le statut, la présence de professionnels ou non, l’existence ou non de missions assignées par des acteurs institutionnels, les ressources, la localisation sont des paramètres qui permettent d’identifier la place et le rôle des structures dans les politiques associatives et de développement social et territorial mises en œuvre dans les quartiers. Leur équation indique un risque de vulnérabilité en termes de dépendance et de pérennité.

	Situation	Place, rôle, risque de vulnérabilité
Relais de Voisinage	Origine : municipale	Place : outil de la politique du développement social et territorial confiée par la Ville à la Régie de quartier. Rôle : prestataire de services. Risque : dépendance par rapport aux objectifs de la Régie. Exemples : délocalisation forcée créant un sentiment d’abandon de la part des participants du secteur de la 1 ^{ère} implantation ; subordination croissante à des objectifs particuliers : propreté du quartier, occupation des espaces publics par les adolescents. Conséquence : départ de l’animatrice professionnelle, dilution de « l’esprit » lieu d’écoute et de médiation et probablement fin du travail de (re)mise en capacité.
	Statut : dispositif Régie de quartier	
	Professionnels : 1 poste	
	Missions assignées : lieu d’écoute et de médiation	
	Ressources : poste + local	
	Localisation : appartement mis à disposition + bureau Régie de quartier	
Kiap	Origine : municipale - politique de la Ville	Place : outil de la politique du développement social et territorial. Rôle : indéfini : ni association indépendante, ni prestataire de services. Risque : perception floue de la situation de Kiap par rapport aux acteurs associatifs et institutionnels du quartier, alors que Kiap diversifie ses activités (du Taekwondo, à des activités de bien être et de gym pour population féminine, et de soutien périscolaire) dans le but de mélanger les publics et d’assurer sa pérennité par la démonstration de son développement. Conséquence : incertitude sur la stabilisation du poste du principal animateur vu l’évolution « associative » de la structure. Possibilité d’un départ de cet animateur ; ce qui mettrait fin au travail en profondeur mené notamment vers les jeunes du quartier.
	Statut : association	
	Professionnels : 1,5 poste contrat adultes relais	
	Missions assignées : lieu d’accueil et de convivialité	
	Ressources : poste + local + subventions	
	Localisation : local mis à disposition + accès à salles de sport	

Arc en ciel	Origine : habitants	Place : bénéficiaire de la politique associative sur le quartier Rôle : association d'habitants mais aussi acteur consulté par des acteurs institutionnels du quartier (Union de quartier, Centre social), ou mobilisé pour des médiations informelles (Collège) Risque : confusion des genre « association d'habitants » / « association de quartier » se mêlant aux professionnels et institutions du quartier. Conséquence : possibles dissension sur les objectifs de l'association et l'organisation de ses activités. Exemple : l'organisation des « repas partagés », temps fort de la structures, pour laquelle deux logiques semblent s'opposer, celle de l'ouverture au plus grand nombre d'habitants et celle du mélange réduit avec des professionnels et commerçants du quartier.
	Statut : association	
	Professionnels : non	
	Missions assignées : non	
	Ressources : subventions Ville et Conseil général	
	Localisation : local mis à disposition	
PIMMS	Origine : municipale et entreprises	Place : outil d'une politique mixte – publique/privée – de développement territorial. Rôle : enseigne d'entreprises et d'organismes sociaux. Risque : représentation confuse de la présence du PIMMS sur le quartier par des acteurs institutionnels (CCAS, élus du secteur) qui s'inquiètent de la qualité de son offre et s'interrogent sur son intérêt manifeste pour une population qui déserte par ailleurs les équipements sociaux et culturels du quartier. Conséquence : réflexion en cours du côté du CCAS pour voir si le PIMMS peut être associé aux objectifs de sa politique sur le quartier.
	Statut : association	
	Professionnels : 1 poste de direction, 3 postes vacataires	
	Missions assignées : information, médiation, services de proximité	
	Ressources : postes + formations + local	
	Localisation : local mis à disposition	
ALFA	Origine :	Place : Rôle : Risque : Conséquence :
	Statut :	
	Professionnels :	
	Missions assignées :	
	Ressources :	
	Localisation :	
« Stop Misère ! »	Origine :	Place : Rôle : Risque : Conséquence :
	Statut :	
	Professionnels :	
	Missions assignées :	
	Ressources :	
	Localisation :	

Analyse :

2.2 - Structures vs collectifs : une forte invisibilité.

Hormis « Stop Misère ! », les structures étudiées restent à l'écart d'une action collective, au sens où elles ne cherchent pas à intervenir dans l'espace politique en portant des revendications pour corriger un ordre social perturbé ou pour s'affirmer comme source de régulation de rapports sociaux (Fillieule, Péchu, 1993 ; Chazel, 1993). Leur non implication – sauf pour l'une d'entre elles – dans l'espace politique dépend de deux facteurs principalement : leur faible rapport au pouvoir politique local et leur non fonctionnement comme *collectifs*, c'est-à-dire comme des organisations qui produisent de la signification et l'expriment publiquement, constituent des causes publiques, diagnostiquent des situations, organisent durablement des individus et motivent leur engagement (Cefaï, Trom, 2001).

	Relation au pouvoir politique local	Identification à des collectifs	Effet, conséquence et risque encouru
Relais de Voisinage	Faible. Par l'intermédiaire de la Régie de quartier, dont certains acteurs sont en lien direct avec la municipalité. Dans une position subordonnée.	Inexistante. L'animatrice ayant une approche psychologique et non politique des effets produits sur les personnes, elle n'organise pas la structure comme collectif.	Effet : pas de visibilité du travail accompli pour le politique, qui ne peut donc imaginer la fonction de fabrique de citoyenneté du Relais de voisinage. Conséquence : la structure subit un démantèlement de sa logique d'origine, malgré l'effort – trop timide – fait pour rendre compte du travail accompli ⁹ . Risque encouru : dédifférenciation et banalisation.
Kiap	Moyenne. Par des relations directes à des élus pour des questions concernant directement l'association (lors des séances du conseil d'administration ou en dehors) .	Inexistante. Kiap n'apparaît pas sur des scènes politiques. Mais on peut considérer que l'association agit dans une certaine mesure comme collectif en interne : production de signification, constitution d'une cause commune (respect, civilité), diagnostic des situations (exemple : analyse collective de comportements violents).	Effet : pas de visibilité du travail accompli pour le politique, qui ne peut donc imaginer la fonction de fabrique de citoyenneté de Kiap. Conséquences : l'association a des difficultés pour mener ses actions dans le but de la découverte de l'autre (exemple : refus de subventions pour associer des jeunes de milieux sociaux très différents autour de rencontres sportives de la part du service concerné – pas de relais politique pour expliquer l'importance de l'action et demander une dérogation à une simple réglementation). Risque encouru : dédifférenciation et banalisation.
Arc en ciel	Forte. Par la participation politique de certains membres influents à des partis ou groupes de la majorité municipale ou à des réseaux politiques ; par l'implication régulière d'élus départementaux ou municipaux aux instances de l'association ; par la présence d'Arc en ciel dans les instances d'autres associations ou institutions du quartier (Union de quartier, Maison des habitants, ...).	Inexistante. Arc en ciel est trop proche et dépendant du pouvoir politique local pour s'ériger en collectif. On assiste plutôt à ce que l'on peut appeler une conception « guédiste » de l'association, par analogie avec le syndicat « bras armé » du politique.	Effet : portage partiel du travail accompli vers le politique qui ne peut donc percevoir dans le détail la fonction de fabrique de citoyenneté d'Arc en ciel. Conséquence : l'association est traversée de tensions du fait d'un décalage entre son fonctionnement réel producteur de reconnaissances et la représentation qui en est faite à l'extérieur. Risque encouru : abandon par incompréhension ou désintérêt.
PIMMS	Faible. De rares relations avec des élus pour des questions concernant directement la structure.	Inexistante. Le PIMMS est tenu à un rôle de prestataire de service.	Effet : pas de visibilité du travail accompli pour les entreprises franchiseuses et la municipalité. Conséquence : mise à l'écart des autres acteurs du quartier. Risque encouru : état de survie permanent.
ALFA			
« Stop Misère ! »			

⁹ Cf. http://odenore.msh-alpes.prd.fr/documents/n_5.pdf ; http://odenore.msh-alpes.prd.fr/documents/n_18.pdf

Analyse : problème d'invisibilité du travail fait. Quelles articulations à l'action publique locale ?

Discussion de la notion de « quartier ressource » travaillée au Québec notamment (par exemple : Bernard, Potvin *et al*, 2007¹⁰) ; cette notion peut-elle être (davantage) une catégorie de l'action publique locale en France ?

CONCLUSION.

Première Esquisse :

Discussion de la notion de « citoyenneté urbaine » en tant que correction des limites inhérentes à la citoyenneté sociale, selon Jacques Donzelot (2008 : 66). Les structures étudiées illustrent cette recherche de citoyenneté. Dans ce cas que faut-il attendre du « gouvernement par le local » ?

Références bibliographiques :

- Yann ALGAN, Pierre CAHUC, *La société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit ?*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2007.
- Paul Bernard, Louise Potvin et al., 2007, « Health inequalities and place : a theoretical conception of neighbourhood », *Social science & Medicine*, n° 65, p. 1839-1852.
- Daniel CEFALI, Danny TROM (dir.), 2001, *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions EHESS, coll. « Raisons pratiques ».
- François CHAZEL (dir), 1993, *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, Puf.
- Jacques DONZELOT, 2008, « Le social de compétition », *Esprit*, n° 11, p. 51-77.
- François DUBET, 2005, « Pour une conception dialogique de l'individu », *EspacesTemps.net*, Textuel. <http://esapcestemps.net/document1438.html>
- Olivier FILLIEULE, Cécile PECHU, 1993, *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques ».
- Nancy FRASER, Axel HONNETH, 2003, *Redistribution or Recognition. A Political-Philosophical Exchange*, London/ New York, Verso.
- Marie GARRAU, Alice LE GOFF (dir.), 2009, « La reconnaissance : perspectives critiques », *Le Temps philosophique*, n°19, Paris, Vrin.
- Marcel GAUCHET, 1998, *La religion dans la démocratie : Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard.

¹⁰ Cette question a été abordée avec l'équipe d'Evelyne Baillergeau lors de notre seconde rencontre à Montréal en mars/avril 2009, séjour au cours duquel nous avons rencontré également Paul Bernard et d'autres chercheurs du Centre Léa-Roback. Odenore a accueilli Paul Bernard en mai 2009 pour un séminaire sur cette notion de « quartier ressource ».

- Axel HONNETH, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Axel HONNETH, 2006, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte.
- Jocelyne LAMOUREUX, 2001, « Marges et citoyennetés », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, p. 29-47.
- Primo LEVI, 1986, *Les Naufragés et les Rescapés*, Paris, Arcade.
- Henri MENDRAS, 1984, *Éléments de sociologie*, Paris, Armand Colin, coll. « U ».
- Serge PAUGAM, 2005, « Détresse sociale et citoyenneté », in Danielle BALLEt, *Les SDF : Visibles, proches, citoyens*, Paris, Puf, p. 241-253.
- Joseph-Yvon THERIAULT, 1999, « La citoyenneté : entre normativité et factualité », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 5-13.
- Brian S. TURNER, 1997, « Citizenship Studies. A General Theory », *Citizenship Studies*, vol. 1, n° 1, p. 5-18.